

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation urgente
Titre :	Fermeture définitive du Répit : quelles solutions à la crise du dispositif d'hébergement d'urgence ?
Initiant-e :	Johann Dupuis (Ensemble à gauche) et consorts

Résumé et motifs de l'urgence :

Le Répit, structure d'hébergement d'urgence gérée par la Fondation Mère Sofia, a annoncé sa fermeture définitive. Cette annonce fait suite à un hiver 22-23 difficile, où un nombre sans précédent de personnes sans-abri cherchaient un refuge dans les hébergements d'urgence lausannois. Au-delà des questions légitimes sur la situation critique de l'hébergement d'urgence dont cette fermeture est symptomatique, c'est au moins 100 lits qui vont désormais manquer à l'appel. L'urgence est donc demandée pour que le Conseil communal puisse débattre des solutions municipales au manque de places dans le dispositif d'hébergement d'urgence avant l'arrivée de l'hiver.

Développement :

Pour beaucoup de Lausannoises et de Lausannois, l'arrivée du printemps rime avec le retour des beaux jours, pour les moins bien loti.e.s, avec l'angoisse de se retrouver à la rue. En effet, le dispositif d'hébergement d'urgence hivernal ferme habituellement à cette période. Cette année, la fermeture sera définitive pour le Répit, puisque la Fondation Mère Sofia a annoncé ne plus pouvoir poursuivre la gestion des lieux.

Entièrement financé par la Municipalité, le Répit était l'un des rares points du dispositif d'hébergement d'urgence à pratiquer un accueil inconditionnel des sans-abris. Le Répit était en souscapacité pour faire face au nombre de personnes sans-abri se pressant à ses portes pendant l'hiver 22-23. L'exiguïté des locaux ainsi que les ressources financières à disposition ne suffisaient plus pour permettre à la Fondation Mère Sofia d'assurer la gestion du lieu dans des conditions acceptables. Les demandes de la Fondation pour maintenir le Répit ont été évoquées dans la presse. Elles portaient notamment sur l'annualisation du dispositif, car la fermeture estivale était vécue comme une source de problèmes à la fois pour le personnel comme pour les bénéficiaires.

Le Conseil communal ne peut que prendre acte de cette situation en rappelant qu'il a lui-même déjà pris position en faveur de l'annualisation du dispositif d'hébergement d'urgence¹. Il est néanmoins urgent de débattre des solutions que la Municipalité compte mettre en place pour pallier la fermeture du Répit. Si la Municipalité a annoncé à plusieurs reprises sa volonté d'étendre et d'annualiser le dispositif d'hébergement d'urgence, le bilan de l'hiver 22-23 auquel s'ajoute la fermeture du Répit, témoignent du fait que nous sommes encore bien loin du compte. En effet, avec 1898 refus aux portes des hébergements d'urgence recensés entre le 1^{er} décembre 2022 et le 26 avril 2023, soit 878 (86%) de plus que lors de l'année précédente², le dispositif n'avait jamais été aussi saturé.

¹ Claude Calame (EàG), Résolution n° 2, mercredi 10 juin 2020 (Logement d'urgence : pérennisation de l'accueil de nuit et de l'accueil de jour (INT20/035) : « Le Conseil communal de la Ville de Lausanne souhaite que la Municipalité envisage tous les moyens possibles pour qu'en matière de logement d'urgence, l'accueil de nuit prévu pendant l'hiver puisse être étendu à un accueil offert aux sans-abris également de jour et sur toute l'année. »

² Chiffres du programme ACDURG.

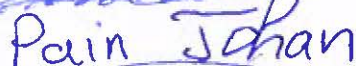
Nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les solutions que la Municipalité envisage désormais pour pallier l'absence du Répit ?
2. Si la Municipalité compte réouvrir un hébergement d'urgence par elle-même, quels sont les principaux changements de fonctionnement, d'organisation, de capacités en termes de personnes accueillies et de conditions d'accès qu'elle compte amener par rapport au Répit ?
3. L'attribution en personnel actuel et les ressources financières dévolues à l'hébergement d'urgence dans le cadre du budget de fonctionnement étant à l'heure actuel fort modestes, la Municipalité compte-t-elle les augmenter pour être à même de remplacer le Répit ?
4. Quel regard la Municipalité porte-t-elle sur la situation de saturation du dispositif d'hébergement d'urgence à Lausanne ? Ne juge-t-elle pas problématique le nombre de refus croissant aux portes des hébergements d'urgence Lausannois ?
5. La Municipalité a exprimé sa volonté d'étendre et d'annualiser le dispositif d'hébergement d'urgence. N'est-elle pas d'avis qu'avec la fermeture du Répit, la fin annoncée de la structure Borde 47 ainsi que la disparition de l'accueil de jour au Sleep-in, le dispositif actuel semble être, malgré les efforts, en train de s'affaiblir ?
6. La Municipalité peut-elle nous informer quant à l'état des discussions avec le canton pour obtenir un accroissement de la capacité d'accueil et la pérennisation annuelle du dispositif ? Quels hébergements d'urgence seront soutenus financièrement par le canton à l'avenir ?
7. La Municipalité peut-elle estimer le nombre de places en hébergement d'urgence qui seront mises à disposition dès cet automne pour l'hiver 2023-24 ainsi que pour la suite de l'année 2024 ?
8. Peut-elle nous informer sur l'avenir de l'amendement de 200'000 CHF attribué à l'hébergement d'urgence par le Conseil communal lors du débat sur le budget 2023 ? L'augmentation sera-t-elle maintenue voir augmentée en 2024 ?
9. Comment la Municipalité se positionne-t-elle face aux demandes des acteurs du terrain :
 - de dépenaliser le "camping sauvage" lorsqu'il est questionne de sans-abris ;
 - de supprimer les ordres de priorité officiels dans l'accès à une place d'hébergement d'urgence;
 - de repenser le fonctionnement du Bureau des Réservations lausannois ?

Lausanne, le 16 mai 2023



Mahon Zecca

Pierre-Conscience


Pain Johan

Romane Benvenuti


Léonie Kovaliv


Johann Dupuis

Sevgi Koyuncu


K. Sığı


D. Fanny


D. Fanny